

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 16 FÉVRIER 2016

DATE DE CONVOCATION

10-02-2016

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

10-02-2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 21
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2016-02-16 - N°02

Conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

22 FEV. 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf janvier à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Mme Martine CARTAU-OURY, Mme Nathalie DENECE, M. Machiré GASSAMA, M. Raymond BERTELOOT, Mme Martine DELIERE-GAST, Mme Sylvie VIGNAS, Mme Christelle PELOUIN, Mme Monique WALKER, M. Pascal VENTALON, M. Arnaud DELIERE, Mme Danielle LAURENT, M. Yvon JAROSSAY, M. Luc PENHOET, M. Johnny DA COSTA, Mme Françoise POULET-BEAUGUET, M. Michel CARRENO, Mme Martine GIORGIS, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, M. Bertrand JOLY, Mme Céline BOUILLET, M. Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

M. Philippe HEFLING, pouvoir à M. Johnny DA COSTA
Mme Malvina PIN, pouvoir à Mme Danielle LAURENT
Mme Elise DAUGA, pouvoir à M. Machiré GASSAMA
M. Geoffrey MERCY, pouvoir à M. Raymond BERTELOOT
Mme Flora BAUGET, pouvoir à Mme Martine CARTAU-OURY
M. Eloy GONZALEZ, pouvoir à M. Luc PENHOET
M. Michaël EL BEZE, pouvoir à Mme Céline BOUILLET

Absent non représenté : M. Julien BENOIT

Secrétaire de séance : Mme Martine DELIERE-GAST

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « URBANISME »

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « URBANISME »

Sur proposition de Madame le Maire ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité de créer de façon permanente ou temporaire des commissions extra-municipales sur certains dossiers d'importance,

Madame le Maire propose au Conseil municipal la création d'une commission « Urbanisme » en lien avec la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours ;

DIT que cette commission extra-municipale d'urbanisme sera composée d'un président, de deux élus de la commune par secteur (un élu du groupe majoritaire et un élu de l'opposition), d'une association, de deux représentants des riverains par secteur et du groupe de travail du PLU ;

DIT que la publicité réalisée afin de solliciter les candidatures des Saintryens sera lancée dans un bulletin municipal, spécial urbanisme ;

DIT que les Saintryens candidats membres de la commission extra-municipale seront sélectionnés par Madame le Maire sur la base des motivations exprimées par écrit et adressées au Maire ;

DIT que les élus représentant les secteurs seront désignés en Conseil municipal ;

DIT que sur certains sujets spécifiques d'intérêt général, le Maire a la possibilité d'associer une ou plusieurs personnes, différentes des membres de la commission, particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet ;

DIT que Le rôle de la commission extra-municipale d'urbanisme est consultatif. Les avis émis par les commissions extra-municipales ne sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal ;

VU l'avis de la commission urbanisme en date du 6 janvier 2016 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de créer une commission extra-municipale d'urbanisme, dont la durée ne peut excéder le mandat en cours ;

DIT que cette commission extra-municipale d'urbanisme sera composée comme suit :

Commission extra-municipale urbanisme	Composition
Elus	Le Maire ou son représentant désigné + 6 conseillers municipaux de la majorité : 2/secteur 6 conseillers municipaux de l'opposition : 2/secteur
Associations	2 membres au plus / association
Saintryens	6 membres au plus : 2 / secteur
Groupe de travail du PLU	Bureau d'études, service urbanisme, DGS et DST au besoin

DIT que les membres seront nommément désignés par arrêté du maire ;

DIT que la commission extra-municipale d'urbanisme se réunira, en moyenne, une fois par semestre minimum ;

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 17 février 2016


Le Maire,
Marie-CARTAU-GURY

53
53
53